



MOUVEMENT_INTRA_HAUTE-SAVOIE (Saisie dans iprof, services puis SIAM)

Cas n°1 : Je suis titulaire d'un poste et je souhaite changer de poste. Attention, il n'est plus possible de renoncer à son poste.

Je participe au mouvement en remplissant **seulement l'écran 1**.

Dans l'écran 1 du serveur : je saisis de **1 à 50 vœux, au choix, parmi les vœux écoles, communes, Titulaires de Secteur¹ et regroupements de communes (secteurs géographiques²)**.

Soit j'obtiens un poste à titre **définitif³** soit je suis **maintenu(e) sur mon poste actuel**. Le mouvement s'arrête là.

Cas n°2 : Je participe obligatoirement au mouvement si je fais partie :

- Des enseignants affectés à titre provisoire en 2019/2020
- Des enseignants nouvellement intégrés dans le département
- Des enseignants nommés à titre définitif et ayant fait l'objet d'une mesure de carte scolaire (fermeture de poste)
- Des PES (professeurs stagiaires) qui recevront leur affectation sous réserve de titularisation.
- Des enseignants réintégrés suite à une disponibilité, détachement, CLD, congé parental ou poste adapté.
- Des enseignants retenus pour un départ en formation CAPPEI

Je participe au mouvement en saisissant des vœux dans les écrans 1 et 2.

Nouveauté, cette année, l'ordre de saisie entre les écrans 1 et 2 n'est plus contraignant, ni bloquant. Mais, attention, si vous ne faites pas un minimum d'1 vœu large obligatoire dans l'écran 2, vous serez affectés hors vœux à titre définitif si aucun des vœux de l'écran 1 n'est satisfait. Si vous oubliez de faire votre mouvement, affectation hors vœux à titre définitif.

Dans l'écran 1 du serveur :
je saisis de **0 à 50 vœux, au choix parmi les vœux écoles, communes, Titulaires de Secteur¹ et regroupements de communes (secteurs géographiques²)**.

Dans l'écran 2 du serveur, je saisis **au moins un vœu large**.

Un vœu large = une zone infradépartementale⁴ associée à un regroupement de MUG.

Une zone infradépartementale est composée de plusieurs secteurs de collège. Il existe 11 zones infra.

Un MUG se compose d'une nature de support avec ou sans spécialité.

L'administration a choisi 5 regroupements de MUG :

1. ASH (postes spécialisés : **ulis écoles et collèges, segpa, IME**)
2. Remplacement (TR Brigades)
3. Directions de 2 à 7 classes,
4. Directions de 8 à 9 classes,
5. Enseignants (dont adj élém, adj mat, **TS (titulaire de secteur¹), DCOM (décharge totale du directeur)**).

EXAMEN DES VŒUX : les vœux de l'écran 1 sont d'abord examinés pour tous les collègues. Seuls ceux n'ayant pas obtenu satisfaction dans l'écran 1 verront leurs vœux de l'écran 2 étudiés (avec les postes vacants issus de l'écran 1).

J'obtiens un poste à titre **définitif³** suite à l'examen des vœux de l'écran 1 : le mouvement s'arrête là.

Je n'ai pas obtenu de poste suite à l'examen de l'écran 1.
Mon ou mes vœux larges de l'écran 2 sont alors examinés.

J'obtiens un poste à titre **définitif³** suite à l'examen des vœux de l'écran 2 : le mouvement s'arrête là.

Je n'ai pas obtenu de poste parmi les vœux que j'ai saisis dans les écrans 1 et 2. L'application va continuer à tourner en partant du 1^{er} collègue sans poste (avec le plus fort barème) et en suivant un ordre de vœux larges prédéfini par l'administration (voir annexe : MUG1 / Zone1 puis MUG1 / Zone2 jusqu'à MUG1 / Zone 11 puis MUG2 / Zone 1, etc ...).

J'obtiens un poste à titre **provisoire (nomination hors vœux)** : le mouvement s'arrête là.

¹ Voir carte des 13 circonscriptions. Voir carte des circonscriptions

² Voir carte des 20 secteurs géographiques.

³ Attention ! Certains postes ne peuvent pas être obtenus à titre définitif en l'absence de certains prérequis (directions, ASH, ...). Ils sont alors pourvus à titre provisoire.

⁴ Voir carte des 11 zones infra-départementales.